



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain PLAISANCE, Maire.

Présents : M. Alain PLAISANCE

Stéphane FONDANESCHES, Josée ARGENTIN, Eric BODINIER, Ludivine BOULAY MOUZON, Martine BOUCHERON, Dominique BALDUCCI, Emmanuelle COUPARD, Stéphane MASSE, Mélanie TOUCHARD
Conseillers Municipaux,

Pouvoir(s) : Anika MAJDLING à Stéphane FONDANESCHES, Karine TURPIN à Emmanuelle COUPARD

Absent(e)s : Jean-Charles de VOGUË, Emmanuel COURTAY, Emilie BOISSON, Justine VEYRIERES, Michel TROUPEL, Anika MAJDLING, Karine TURPIN

Secrétaire de séance : M. Alain PLAISANCE

	Nombre de Conseillers : En exercice	17
Date de la convocation : 03/12/2024	: Présents	10
Date de l'affichage de la convocation : 03/12/2024	: Votants	12

Monsieur Alain PLAISANCE, Maire, ouvre le Conseil Municipal à 20h41.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/10/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.

DÉLIBÉRATION – NAPPE DE CHAMPIGNY - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE (AUP) PRÉSENTÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE DE FRANCE (DIT CARIDF)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre et 9 voix pour :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) présentée par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARIDF).

DÉLIBÉRATION - SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRES DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché de Détection et géoréférencement des réseaux et levé de fond de plan sur différents territoires en Seine-et-Marne.

- **APPROUVE** la convention de souscription proposée par le SDESM.

- **AUTORISE** le maire à signer la convention, et tout acte ou document nécessaire à son exécution.
- **AUTORISE** le maire à exécuter le marché transféré par le SDESM, et à signer tout acte ou document à cet effet.
- **DECIDE** de verser la contribution au SDESM dans les conditions exprimées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION – DELEGATION DE TRAVAUX SDESM ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention et 11 voix pour :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS).
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la création de 6 points lumineux autonomes solaires sur le réseau d'éclairage public du Chemin des Guéraudins.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage.

DÉLIBÉRATION – DECISION MODIFICATIVE N°01 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la décision modificative n° 01/24.

DÉLIBÉRATION – AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites indiquées ci-dessous.

CHAPITRE	BUDGET 2024	MONTANT AUTORISE AVANT BP 2025
21 – Constructions Article 21534 – réseaux d'électrification	251 000,00€	251 000,00 €

DÉLIBÉRATION – ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 978,57 euros.

DÉLIBÉRATION – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAMVS POUR L'ANNEE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activités de la CAMVS (en annexe) pour l'année 2023

DÉLIBÉRATION POUR L'INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS LABELLISES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- INSTAURE la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus.
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à son paiement.

DÉLIBÉRATION – CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE MELUN POUR LES FRAIS DE RESTAURATION D'UN ENFANT SCOLARISÉ EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge par la commune de Maincy de la différence entre le tarif pratiqué à Melun et celui de la commune de Maincy, soit de 1,33 € par repas.
- DIT que cette convention s'applique pour l'année scolaire 2024-2025.
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

DÉLIBÉRATION – MODIFICATION DE DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE suivant le vote détaillé ci-dessous la nouvelle dénomination suivante : **Impasse Louis Le Vau**

Dénominations proposées	Votes
Impasse Nicolas Fouquet	4 pour
Impasse Louis Le Vau	6 pour
Impasse Charles Le Brun	0
	2 absentions

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTER** la dénomination de la voie.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H49.

Affiché le : 12/12/2024
Retiré le : 12/02/2025

A Maincy, le 12 décembre 2024

Le Maire
Alain PLAISANCE


